



FILIERE PAYSAGE

- Formation en apprentissage
 - CAPa Jardinier Paysagiste

- Formations adulte

- BPA Jardinier (ière) d'espaces verts en écojardinage
- BP Chef(e) d'équipe paysagiste en écojardinage





CAPa Jardinier paysagiste

Par apprentissage

- **OBJECTIFS :**

Le **CAPa Jardinier Paysagiste**, anciennement CAPa Travaux Paysagers, a pour objectifs de :

- **Former** des ouvriers qualifiés, dans un métier précis, qui s'inséreront rapidement dans la vie active. Ce travailleur est capable d'assurer les travaux nécessaires à l'entretien d'un espace vert ou d'un jardin.
- **Permettre** également de poursuivre des études en Bac Professionnel Aménagements Paysagers.

- **CONDITIONS D'ENTRÉE :**

- ✓ Avoir entre 16 et 25 ans
- ✓ Etre issu d'une classe de 3^{ème} des collèges, 3^{ème} de l'enseignement agricole, 3^{ème} SEGPA
- ✓ Forte motivation professionnelle

- **ORGANISATION DE LA FORMATION :**

- ✓ 13 semaines / an au centre de formation
- ✓ 34 semaines / an en Entreprise
- ✓ 5 semaines de congés / an

- **ENSEIGNEMENT DISPENSÉ à la Maison Familiale Rurale :**

- **MODULES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL :**

- MG1** Agir dans des situations de la vie sociale (*Histoire-Géographie, Education socioculturelle, Mathématiques, Informatique, ...*)
- MG2** Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle (*Lettres, Education physique et sportive, Biologie - Ecologie*)
- MG3** Interagir avec son environnement social (*Lettres, Langue vivante, Activités physiques et sportives, artistiques et entretien de soi*)

- **MODULES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :**

- MP1** Insertion du salarié dans l'entreprise (*sciences économiques, sociales et de gestion*)
- MP2** Maintenance des matériels (*sciences et techniques des équipements*) – *physique et chimie*
- MP3** Aménagements des espaces paysagers et contexte agro-écologique
- MP4** Travaux d'entretiens paysagers (*sciences et techniques des aménagements de l'espace*)
- MIP** Module d'Initiative professionnelle :
« *Conduite d'une activité complémentaire afin de valoriser le métier de paysagiste* ».

- **DIPLÔME :**

L'attribution du diplôme de CAPa Jardinier Paysagiste dépend d'une **épreuve orale professionnelle** en examen terminal et de CCF (**Contrôle en cours de formation**) menés pendant les deux ans de formation.

- **POURSUITE D'ÉTUDES :**

- Autres établissements :

- ✓ Brevet Professionnel Agricole (BPA) chef d'exploitation ou ouvrier hautement qualifié en jardins et espaces verts
 - ✓ BAC Professionnel Aménagements Paysagers
 - ✓ Brevet Professionnel (BP) Travaux Paysagers de niveau IV
 - ✓ CS agricole (Certificats de Spécialisation Agricole) dans la construction paysagère, élagage...
 - ✓ C.A.P. conduite d'engins
 - ✓ ...

- **DÉBOUCHÉS :**

- ✓ Les entreprises privées en jardins espaces verts
 - ✓ Les entrepreneurs du paysage
 - ✓ Les collectivités

- **LES PLUS :**

- ✓ Passage du SST (Sauveteur Secouriste du Travail) en CAPa 2^{ème} année,
 - ✓ Participation au concours de « Meilleurs Apprentis de France » et au concours de « Reconnaissance des végétaux ».



Plantation d'une Haie bocagère
Chantier partenaire
2017/2018



Concours

Meilleur Apprenti de France
Elève de CAPa JP – Médaille de Bronze
Promo 2016/2017

BPA Jardinier-ière d'espaces verts en écojardinage

- **A qui s'adresse la formation**

La formation BPA, de niveau V, s'adresse aux demandeurs d'emploi selon les critères d'éligibilité suivants au moment de l'entrée en formation :

- Être inscrit comme demandeur d'emploi à Pôle emploi,
- Être sorti du système scolaire (formation initiale hors apprentissage) depuis plus d'un an,
- Décliner un projet en lien avec la formation.

- **Les pré-requis à l'entrée en formation**

- Être majeur, avoir un bon niveau de 3^{ème} ou plus et justifier d'une année d'activités professionnelles de tout métier avant l'entrée en formation,
- Justifier d'une bonne condition physique,
- Validation du projet professionnel par Pôle Emploi ou Mission Locale,
- Réaliser une PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) de préférence en entreprise de paysage ou en commune.

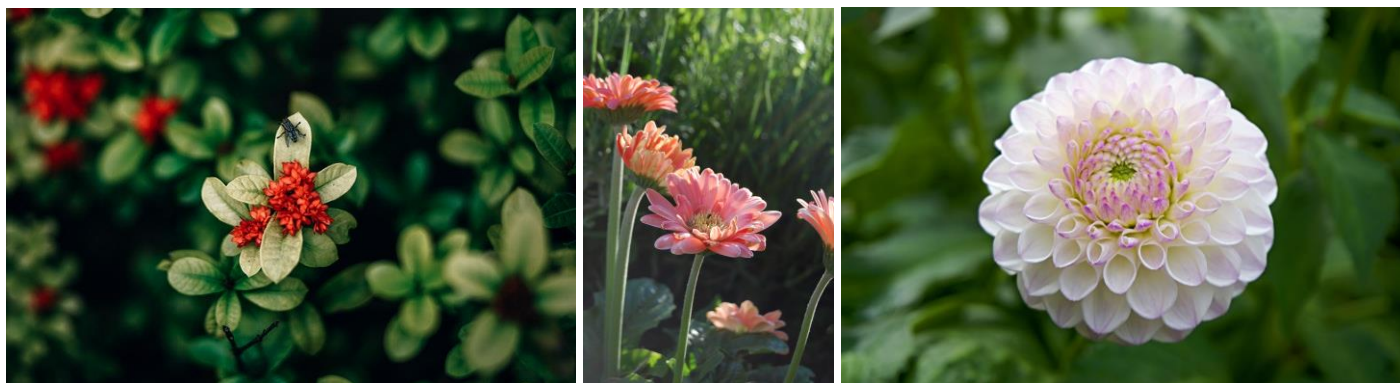
- **Les modalités d'admission**

- Etude du dossier de candidature + Positionnement + Entretien de motivation,
- Formation rémunérée en fonction des critères d'éligibilité dans le cadre du PBF (Programme Bretagne Formation).

- **L'organisation de la formation**

Formation par alternance de 1295 heures : 875 h en centre de formation (25 semaines de 35h) + 420 h de stage (12 semaines de 35h).

UNE PASSION POUR LE VEGETAL...



- **Les contenus de la formation :**

Le Brevet Professionnel Agricole spécialité « Travaux Aménagements Paysagers » est composé de 8 Unités Capitalisables (UC) et de 2 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE) dans les domaines suivants :

- **Compétences professionnelles de base**

- Réaliser une taille raisonnée de végétaux (160h)
- Entretien des espaces enherbés (80h)
- Réaliser des travaux de plantation et d'engazonnement (115h)
- Réaliser des travaux de terrassement avec un engin de chantier (50h)
- Entretien des matériels motorisés (70h)
- Réaliser des travaux de maçonnerie paysagère (125h)
- Se présenter à un entretien de recrutement (85h)



- **Compétences professionnelles spécifiques**

- Réaliser l'installation et la maintenance d'un robot de tonte (35h)
- Entretien des espaces verts en éco-pastoralisme (35h)



- **Modules complémentaires** (Intégrés dans les diverses UC) :

- Formations CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)
- SST (Sauveteur Secouriste du Travail) / PRAP (Prévention des Risques liés aux Activités Professionnelles) (18h)
- Développement Durable (7h)
- Egalité Femme/Homme (7h)
- Techniques de Recherches d'emploi (14h)
- Accompagnement de stages (14h)
- Positionnement (35h)
- Certiphyto (14h)

- **LES PLUS :**

Possibilités de passer le permis BE au cours de la formation à tarif préférentiel.

BP Chef(e) d'équipe paysagiste en écojardinage

- **A qui s'adresse la formation :**

La formation BP, de niveau IV, s'adresse aux demandeurs d'emploi selon les critères d'éligibilité suivants, au moment de l'entrée en formation :

- Être inscrit comme demandeur d'emploi à Pôle emploi,
- Être sorti du système scolaire (formation initiale hors apprentissage) depuis plus d'un an,
- Décliner un projet en lien avec la formation.

- **Les pré-requis à l'entrée en formation :**

- Être majeur et justifier d'une année d'activité professionnelle,
- Être titulaire d'un CAPa ou d'un diplôme ou titre inscrit au RNCP de même niveau ou d'un niveau supérieur ou avoir suivi le cycle conduisant au BEP, BEPA ou avoir suivi une scolarité complète de classe de seconde.

Ou

- Avoir accompli une année d'activité professionnelle avant l'entrée en formation dans un secteur professionnel correspondant aux finalités du diplôme ou trois années d'activité professionnelle effectuées dans un autre secteur,
- Justifier d'une bonne condition physique,
- Validation du projet professionnel par Pôle Emploi ou Mission Locale,
- Réaliser une PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) de préférence en entreprise de paysage ou en commune.

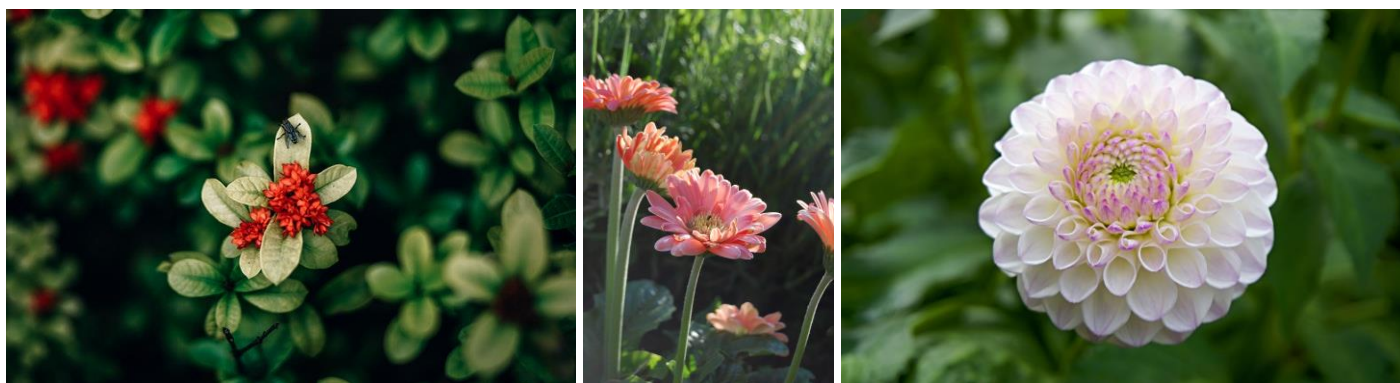
- **Les modalités d'admission :**

- Etude du dossier de candidature + Positionnement + Entretien de motivation,
- Formation rémunérée en fonction des critères d'éligibilité dans le cadre du PBF (Programme Bretagne Formation).

- **L'organisation de la formation :**

Formation par alternance de 1400 heures : 1050 h en centre de formation (30 semaines de 35h) + 350 h de stage (10 semaines de 35h).

UNE PASSION POUR LE VEGETAL...



- **Les contenus de la formation :**

Le Brevet Professionnel Agricole spécialité « Travaux Aménagements Paysagers » est composé de 8 Unités Capitalisables (UC) et de 2 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE) dans les domaines suivants :

- **Compétences professionnelles de base**

- Réaliser une taille raisonnée de végétaux (160h)
- Entretien des espaces enherbés (80h)
- Réaliser des travaux de plantation et d'engazonnement (115h)
- Réaliser des travaux de terrassement avec un engin de chantier (50h)
- Entretien des matériels motorisés (70h)
- Réaliser des travaux de maçonnerie paysagère (125h)
- Se présenter à un entretien de recrutement (85h)



- **Compétences professionnelles spécifiques**

- Réaliser l'installation et la maintenance d'un robot de tonte (35h)
- Entretien des espaces verts en éco-pastoralisme (35h)



- **Modules complémentaires** (Intégrés dans les diverses UC) :

- Formations CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)
- SST (Sauveteur Secouriste du Travail) / PRAP (Prévention des Risques liés aux Activités Professionnelles) (18h)
- Développement Durable (7h)
- Egalité Femme/Homme (7h)
- Techniques de Recherches d'emploi (14h)
- Accompagnement de stages (14h)
- Positionnement (35h)
- Certiphyto (14h)

- **LES PLUS :**

Possibilités de passer le permis BE au cours de la formation à tarif préférentiel.